

تجمع النقد الآلي

GIE
MONETIQUE

.DZ



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



SOMMAIRE

4	MOT DU PRÉSIDENT
6	INSTANCES DE GOUVERNANCE
8	COMITÉS TECHNIQUES
10	RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR
11	CHIFFRES-CLÉS
14	FAITS SAILLANTS
15	ACTIVITÉS DES ORGANES SOCIAUX
16	ORGANISATION
17	RESSOURCES HUMAINES
18	ACTIVITÉS ÉTUDES & DÉVELOPPEMENT
20	ACTIVITÉS HOMOLOGATION & CERTIFICATION
23	LUTTE ANTI-FRAUDE MONÉTIQUE
24	AUTRES OUTILS DE RÉGULATION
25	RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS
27	COMMUNICATION

MOT DU PRÉSIDENT



M. BOUALEM DJEBBAR,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DIRECTION
DU GIE MONÉTIQUE

Depuis sa création en 2014, le GIE Monétique s'est engagé, avec la contribution de cadres des membres adhérents, à faire face à des défis dont le développement de la monétique interbancaire, la modernisation des moyens de paiement électronique et la promotion de l'inclusion financière.

Le GIE Monétique ambitionnait, dès son entrée en activité, à être conforme aux standards internationaux et de mettre en œuvre l'indépendance technologique du schéma de paiement domestique.

Composé de l'ensemble des banques évoluant sur la place financière nationale et d'Algérie Poste, le Groupement d'Intérêt Economique Monétique est géré par un Administrateur sous l'égide d'un Conseil de Direction regroupant onze membres (10 Banques et Algérie Poste) et d'une Assemblée Générale.

Pour la réalisation de ses objectifs, le Conseil de Direction a défini au Groupement une feuille de route comportant un ensemble d'axes de développement à mettre en œuvre,

dont :

- La généralisation du paiement par internet et l'extension du réseau d'accepteurs du paiement de proximité ;
- L'établissement de l'interopérabilité entre la Carte Edahabia d'Algérie Poste et la Carte interbancaire CIB ;
- Le remplacement des spécifications actuelles de la carte CIB par des spécifications de type white label ;
- Le lancement du paiement par le mobile ;
- L'homologation des composants du système monétique interbancaire ;
- La mise à niveau des adhérents par rapport aux standards internationaux ;
- La mise en place d'une charte de sécurité et une cartographie des risques dont l'objectif est la sécurisation des transactions et la préservation des données qui s'y rapportent.

L'année 2018 a été riche en réalisation d'importants projets structurants tels que :

- La mise en œuvre de la migration du schéma de paiement ;
- La définition des règles et spécifications de services monétiques (Mobile Top up, mobile paiement, service OTP «One Time Password», mise en place des mPOS, paiement de factures sur ATM) ;
- L'élaboration d'une politique d'homologation, l'élaboration de procédures de certification des ATM, de leur maintenance ;
- La mise en place d'une politique de sécurité et d'une cartographie de risques monétiques et d'un dispositif de lutte contre la fraude monétique ;

- Le déploiement des TPE ;
- L'élaboration de règles et normes d'agrément des prestataires de services : installation et maintenance des TPE et des ATM.

Ces initiatives interviennent au moment où le nombre de cartes et de transactions effectuées par les porteurs ont atteint un degré laissant présager le succès des efforts consentis par le Groupement et les banques ces dernières années dans la promotion de la carte CIB et de la réflexion engagée pour le paiement sans contact dans un proche avenir.

Le GIE Monétique projette, en collaboration avec les adhérents, la réalisation de projets ambitieux en termes de développement de nouveaux produits monétiques dont le Mobile paiement, la diversification de la gamme des cartes et l'extension du réseau des accepteurs.

Au nom du Conseil de Direction, je tiens à remercier chacun des Membres pour la contribution dynamique et constructive aux côtés du Groupement dans la mise en œuvre du plan stratégique de développement au bénéfice de la communauté bancaire interagissant dans l'écosystème monétique interbancaire.

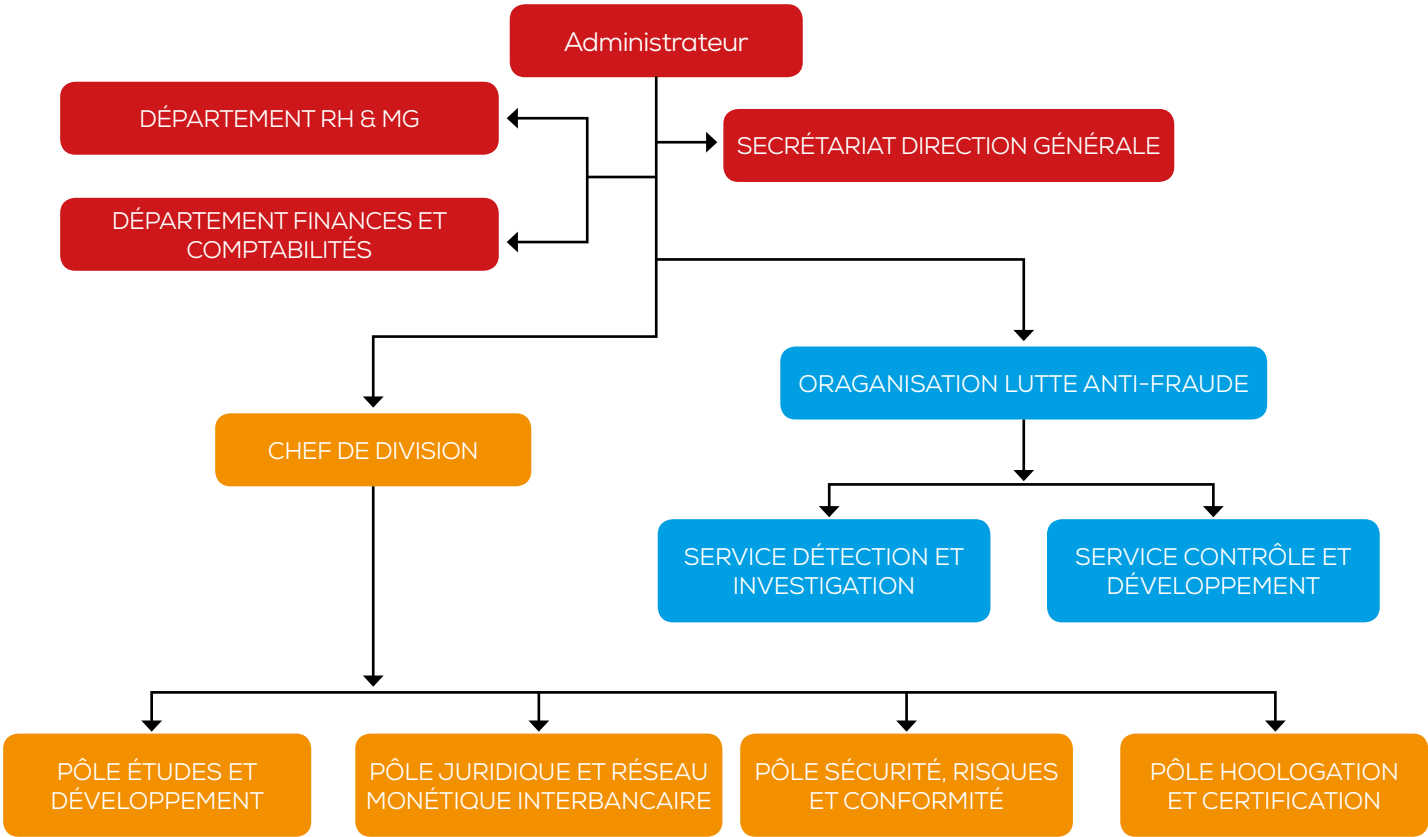
Je remercie également l'Administrateur et ses équipes ainsi que les représentants des banques qui s'adonnent, sur tous les fronts, pour la concrétisation des actions inscrites dans le plan d'action par objectifs inscrits au titre du plan d'action.

Boualem DJEBBAR

Les instances délibérantes du GIE Monétique :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Conseil de Direction.

Organisation du GIE Monétique



INSTANCES DE GOUVERNANCE

1. L'Assemblée Générale

- **L'Assemblée Générale Ordinaire** : examine toute question qui lui est soumise par le Conseil de Direction et / ou l'Administrateur. A cet égard elle approuve ou redresse les comptes annuels et donne quitus à l'Administrateur pour sa gestion du Groupement pour l'exercice considéré. Elle est également compétente pour nommer l'auditeur, accepter sa démission, voire, le cas échéant, le révoquer.
- **L'Assemblée Générale Extraordinaire** : est habilitée à modifier le contrat constitutif et le règlement intérieur. Elle se prononce également sur la durée de vie du Groupement et sa dissolution.

2. Le Conseil de Direction (CODIR)

Le CODIR jouit des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions relatives aux grandes orientations stratégiques du Groupement, sous réserve des pouvoirs attribués par le contrat constitutif aux Assemblées Générales et à l'Administrateur.

Il a également pour mission, conformément au contrat constitutif du Groupement, de piloter la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'activité du GIE Monétique et de déterminer la politique générale dont la mise en œuvre relève des missions de l'Administrateur.



INSTANCES DE GOUVERNANCE

Boualem DJEBBAR

Président du Conseil de Direction du GIE Monétique

Mohamed BRAHIM	Banque d'Algérie	Membre
Brahim SEMID	Banque Extérieure d'Algérie	Membre
Achour ABOUD	Banque Nationale d'Algérie	Membre
Mohammed KRIM	Banque de Développement Local	Membre
Mohamed DAHMANI	Crédit Populaire d'Algérie	Membre
Rachid METREF	CNEP Banque	Membre
Eric WORMSER	Société Générale Algérie	Membre
Fabien RIGUET	BNP Paribas El Djazaïr	Membre
Rabih SOUKARIEH	Gulf Bank Algeria	Membre
Abdelkrim DAHMANI	Algérie Poste	Membre

COMITÉS TECHNIQUES

1. Le Comité Opérationnel (COPER)

Le COPER est un organe consultatif investi du rôle et missions énoncés ci-après

Le Comité Opérationnel assiste l'Administrateur dans l'accomplissement de ses missions statutaires. Il se réunit à la demande de l'Administrateur à l'effet d'assurer un pré-examen des dossiers programmés pour être présentés au CODIR en vue d'en statuer.

Madjid MESSAOUDENE
Président du Comité Opérationnel

Slimane GUETTAF	Banque d'Algérie	Directeur d'études conseiller
Houria FERHAOUI	Crédit Populaire d'Algérie	Chef de Division chargée de la Monétique
Amina BESSAA	BNP Paribas El Djazair	Responsable Marketing MOA
Farid BENHOCINE	Banque d'Agriculture et du Développement Rural	Directeur de la Monétique
Khelil REZGUI	Banque de Développement Local	Directeur de la Monétique et de la Banque digitale
Said TALEB	Banque Extérieure d'Algérie	Directeur des moyens de paiement
Brahim BOUDJELIDA	Banque National d'Algérie	Directeur des Instruments de Paiement et de la Monétique
Abdelaziz HAMROUN	Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance - Banque	Directeur des Moyens de Paiement
Saida AIT-HAMOUDA	Gulf Bank Algérie	Directrice Digital Banking, Marketing & Communication
Abdelghani SADI	Banque El-Baraka d'Algérie	Directeur Central Adjoint
Mohamed CHOHR	Natixis Algérie	Collaborateur du Directeur Général
Arezki HADJ-KACI	Société Générale Algérie	Responsable Cash Management
Baya HANOUI	Algérie Poste	Directrice de la Division Monétique et Services Financiers

2. Les comités techniques internes au GIE Monétique

Il s'agit de comités internes au GIE Monétique habilités à statuer sur les différents aspects techniques des travaux du Groupement. Ils se réunissent périodiquement et à chaque fois que de besoin :

- Comité d'homologation : chargé de traiter et statuer sur les dossiers de demande d'homologation des TPE, d'ATM, de web marchands et de prestataires ;
- Comité de validation : dont le rôle est d'examiner et de valider l'ensemble des procédures de gestion et de dossiers particuliers devant être soumis à examen au COPER et au CODIR ;
- Comité d'organisation du « MoneyTic » (salon monétique annuel).



RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR



M. MADJID MESSAOUDENE,
ADMINISTRATEUR DU GIE MONÉTIQUE

Le GIE Monétique est une entité communautaire composée de l'ensemble des banques interagissant sur la scène financière nationale et Algérie Poste. La Banque d'Algérie y participe également en tant que membre non adhérent dont le rôle est de s'assurer notamment de la sécurité des systèmes et des moyens de paiement.

Le GIE Monétique, dans le cadre de ses missions statutaires, intervient en tant qu'organe de régulation de la monétique interbancaire mais aussi en tant que pilote de lutte anti-fraude monétique.

La mise en place d'un système de paiement électronique efficient est une des priorités des pouvoirs publics algériens. Elle s'inscrit dans le cadre de la modernisation du système bancaire en général et la monétique interbancaire tout particulièrement. La création du Groupement, en juin 2014, est venue appuyer cette démarche stratégique. L'année 2018 a été l'année de consolidation de l'assise organisationnelle du GIE Monétique à travers l'élaboration de procédures de gestion et règles de fonctionnement pour mener

à bien ses missions d'une part et des études engagées sur des propositions de pistes de réflexion et de développements futurs possibles de la monétique, dans un environnement en mutation, d'autre part.

L'année 2018 a constitué un excellent cru pour les cartes bancaires, plébiscitées par leurs utilisateurs. Il s'agit d'une donnée fondamentale que l'analyse prospective sur les moyens de paiement ne peut négliger. L'effort se poursuit pour en faire le moyen de paiement principal dans notre pays ce qui va en corrélation avec la bancarisation de la plus large franche de la population. Il s'agit de la promotion de l'inclusion financière.

Face à l'évolution croissante de la monétique à travers le monde, le GIE Monétique n'est pas resté indifférent aux mutations technologiques. En tant qu'organe de régulation de la monétique interbancaire, il tend, dans l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues, à rehausser le Système Monétique Interbancaire national au rang des standards universels. Celui-ci s'organise autour des modes de paiement innovants d'une part et de la standardisation aux normes universelles d'autre part.

Les données chiffrées caractérisant l'année 2018, affichent une tendance haussière de l'ensemble des indicateurs. Le nombre de cartes CIB en circulation a été de 1 300 000 soit une croissance de 30 %. Le nombre de cartes bancaires (CIB/ Edahabia) en circulation se situe aujourd'hui à plus de 6,1 millions (4,8 millions Edahabia et 1,3 millions de CIB).

Le nombre de transactions retrait (Carte CIB) a atteint 9 732 309

(+17,11%) soit un montant de 153 974 057 500,00 DZD (+ 21,82 %).

Les transactions en paiement sur TPE ont été de 190 898 (+55,58%) pour 15 397 TPE. Le montant échangé a atteint 1 335 334 130,76 DZD soit 60%.

Les paiements sur internet en tendance haussière de 70 %, s'élèvent à 332 592 583,28 DZD pour 174 611 transactions soit une hausse de 24,10 % en 2018.

L'activité de paiement sur internet s'avère prometteuse. Le bilan est tout à fait positif. Les pratiquants de l'activité du commerce électronique se multiplient de jour en jour. Deux années en arrière, la place commerciale ne comptait et quelques web marchands. Au jour d'aujourd'hui le chiffre est de 27 établissements recensés en fin 2018. Les demandes d'intégration de plateformes de e-commerce se multiplient.

La monétique aujourd'hui est en phase d'amorcer sa vitesse de croisière. S'agissant d'un nouveau produit étayant la gamme de services des banques offerts aux clients, implique parfois des ajustements de manière à lui assurer une performance constante. L'aspect sécurité des données et Système Monétique dans sa globalité, étant la préoccupation majeure à laquelle le GIE Monétique s'attache.

Nous remercions les organes délibérants ainsi que tout un chacun des membres pour le précieux concours et soutien à l'Administrateur du Groupement et l'équipe évoluant à ses côtés dans l'accomplissement des missions dont ils ont la charge.

Madjid MESSAOUDENE

Cartes Interbancaires - CIB

Le nombre de cartes CIB en circulation enregistre une tendance haussière constante soit un taux d'évolution de 29.69 % depuis 2017, ainsi le nombre de cartes émises par l'ensemble des banques en 2018 a atteint 1,3 millions de cartes par rapport à 877 708 cartes en 2017.

Terminaux de Paiement Électronique - TPE

Le nombre des TPE comptés auprès des commerces s'élevait à 15 397 TPE en 2018 soit un taux d'évolution de 28,47% comparé à l'année précédente. En 2018, les opérations réalisées sur TPE s'élèvent à 190 898 paiements pour un montant de 1 335 334 130,76 DZD.



Distributeurs Automatiques de Billets – DAB

Guichets Automatiques de Banque – GAB

Le nombre des ATM (DAB/GAB) en service est de 1441 soit une baisse de 1 % comparé à 2017 qui comptait 1443 ATM. Les retraits effectués en 2018 sur ces ATM sont de 9 752 309 retraits.



Paiement sur Internet (e-paiement)

Le nombre des transactions effectuées sur Internet durant l'année 2018 est estimé à 174 611 transactions sur les différents secteurs soit une hausse de 62 % par rapport à 2017 dont le nombre s'élevait à 107 844 transactions.

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.satim.dz/E-PAYCIB/..>. The page is titled "Bienvenue sur la plateforme de paiement par Carte Interbancaire CIB". It contains two main sections: "Informations du paiement" and "Informations du client".

Informations du paiement:

Commerçant	Entreprise
Site Web	http://www.entreprise.dz
Montant	DZD 3473,00

Informations du client:

Numéro de votre carte CIB*

Cryptogramme (CVV2)*

Mois Expiration* 1 2018

Nom Prénom*

Adresse*

Code Postal*

Buttons: [Valider](#) [Réinitialiser](#) [Annuler](#)

Footer: [À propos](#) [FAQ](#) [Mentions légales](#) [Contact](#)

CHIFFRES-CLÉS

	2017	2018	Évolution %
Nombre de cartes CIB en circulation	877 708	1 140 741	29,69%
Nombre d'ATM	1443	1441	
Nombre de transactions	8 310 170	9 752 309	17,35%
Montant de transactions « retrait »	126 Milliards	154 Milliards	21,82%
Nombre de TPE	11 985	15 397	28,47%
Nombre global de transactions de paiement	122 694	190 898	56%
Montant des paiements sur TPE	862 Millions	1,335 Milliards	
Nombre de web-marchand accepteurs	16	27	
Nombre de transactions	107 844	174 611	62%
Montant de transactions	268 Millions	332 Millions	24,13%



Webmarchands

Sonelgaz (SDA,SDC, SDE,SDO)	Algérie Télécom	AMANA Assurance	CAAT	Centre National du Registre de Commerce	SEOR
SEAAL	Tassili Airlines	CAARAMA	CAAR	Eurl Guidini	Ooredoo
L'Algérienne des Eaux	SNTF	CASNOS	CACOBATPH	VFS Global Services Algeria	AGLIC
Mobilis	MACIRVIE	CNAS	Trio Travel Agency	SEACO	Djezzy



FAITS SAILLANTS

L'année 2018, tout comme l'année précédente, a enregistré des faits qui l'ont caractérisée dont il est cité entre autres :

L'amendement de certaines dispositions du contrat constitutif du GIE Monétique se rapportant à :

- La composition du Conseil de Direction dont la représentation a été élargie à Algérie Poste comptant désormais onze (11) membres au lieu de dix (10) ;
- Au mandat de membre du CODIR porté de deux (02) années à trois (03) et le renouvellement, en conséquence des mandats échus des membres du Conseil de Direction et du Comité Opérationnel pour une durée de trois (03) années ;
- L'amendement du Règlement Intérieur du Conseil de Direction et Comité Opérationnel en rapport avec les modifications apportées au Contrat Constitutif du GIE Monétique ayant porté sur le réaménagement de leurs composantes de par l'intégration d'un nouveau membre et de la durée des mandats de représentation ;



- La présidence du Conseil de Direction n'est plus assurée par le Président de l'ABEF. Le Président est élu parmi ses pairs pour un mandat de trois années renouvelables ;
- L'élection d'un nouveau Président du Conseil de Direction du Groupement en la personne de Monsieur Boualem DJEBBAR pour un nouveau mandat égal à son mandat de membre du Conseil de Direction ;
- La désignation d'un nouveau cabinet d'audit ;
- L'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des comptes sociaux de l'exercice 2017 ;
- L'approbation du rapport de gestion de l'exercice 2017 du même exercice ;
- Le choix du fournisseur de nouvelles spécifications pour le schéma de paiement domestique ;
- La mise en place du nouveau cadre organisationnel interne du GIE Monétique consacrant sa structuration en pôles techniques et la nomination des responsables en charges des missions et attributions dont a été dotés chacun des pôles ;
- La dotation du Groupement d'une charte régissant en son sein les relations de travail, définition d'une nouvelle nomenclature des emplois et classification professionnelle et d'une grille indiciaire des salaires ;
- Le transfert du siège du Groupement vers de nouveaux locaux plus spacieux et mieux adaptés aux activités du GIE Monétique ;
- La promulgation de la Loi n°17-11 du 27 Décembre 2017 portant loi de finances pour 2018, la Loi n°18-05 du 10 Mai 2018 relative au commerce électronique et la codification de l'activité de commerce électronique.

ACTIVITÉS DES ORGANES SOCIAUX

Activités de l'Assemblée Générale Ordinaire :

L'Assemblée Générale Ordinaire du GIE Monétique a tenu une seule réunion en date du 15 mai 2018 consacrée essentiellement à :

- L'examen et l'approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017, certifiés préalablement sans réserve par l'Auditeur ;
- L'approbation du rapport annuel 2017 ;
- L'adoption du budget prévisionnel pour 2018 ;
- Le recrutement d'un nouveau cabinet d'audit des comptes ;
- Les réaménagements du contrat constitutif, subséquemment à des réaménagements du contrat constitutif du GIE Monétique, reconduit les mandats échus des membres du CODIR et du COPER pour une durée de trois (03) années à compter du 19 juin 2018.



Activités de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du GIE Monétique s'est réunie une seule fois le 15 mai 2018 pour statuer sur des amendements proposés au Contrat Constitutif du Groupement ayant touché les dispositions se rapportant :

- Aux modalités de désignation du Président du CODIR : L'AGEX a examiné et approuvé des amendements qui ont touché la procédure d'élection du Président du Conseil de Direction ;
- A la composante du CODIR : Elle a également, dans le même ordre d'idées, réaménagé la composante du Conseil de Direction en élargissant la représentation dans cette instance à Algérie-Poste ce qui a porté le nombre des membres de dix (10) à onze (11) membres ;
- A la durée du mandat des membres du Conseil de Direction.

Activités du Conseil de Direction (CODIR) :

Le CODIR a examiné et statué sur de nombreux et importants dossiers présentés par le GIE Monétique au titre de ses sessions tenues, durant l'année 2018.

Activités du Comité Opérationnel (COPER) :

L'activité du COPER durant l'année 2018 a connu une dynamique très appréciable de par le nombre de dossiers traités. En effet, le COPER a tenu durant l'année écoulée huit (08) sessions qu'il a consacrées à l'examen d'un ensemble de livrables réalisés par la ressource interne du Groupement dont certains avec l'accompagnement d'expertises externes.

ORGANISATION

Organisation

L'année 2018 a également enregistré la conception d'une nouvelle organisation interne du GIE Monétique à travers la définition et mise en place d'un nouvel organigramme qui a introduit une nouvelle structuration du Groupement et les missions et attributions des structures mises en place à ce titre.

- Pôle Études & Développement ;
- Pôle Juridique & Réseau Monétique Interbancaire ;
- Pôle Certification & Homologation ;
- Pôle Risque, Sécurité & Conformité.

La nouvelle organisation se distingue par la mise en place d'une organisation stratégique dédiée à la lutte Anti-Fraude Monétique (OLAF) et des procédures de fonctionnement qui s'y rapportent.



L'année 2018 a enregistré l'élaboration et la mise en œuvre d'une charte régissant les relations de travail au GIE Monétique.

Situation des effectifs

Le GIE Monétique a renforcé ses effectifs, comme planifié, par trois (03) nouveaux cadres.

Elaboration d'outils d'aide à la gestion

La mise en œuvre de la nouvelle organisation interne ne peut être réalisée qu'au moyen d'instruments et outils de gestion. C'est à ce titre qu'a été planifiée, dans le plan d'action pour 2018, l'élaboration d'un ensemble de procédures GRH, dont :

- Procédure de recrutement ;
- Procédure de gestion de la rémunération ;
- Procédure de gestion du temps de travail ;
- Procédure d'hygiène et sécurité ;
- Procédure médecine de travail ;
- Procédure de cessation de la relation de travail.



Développement des compétences

Le GIE Monétique se déploie à développer les compétences des ressources qu'il emploie afin d'accomplir le travail conformément aux règles et normes requises.

En perspective du lancement de l'activité de l'Organisation de Lutte Anti-Fraude, le GIE Monétique a entrepris, avec la collaboration du Cabinet SIBS International un programme de formation dans le domaine. Ainsi, les ressources du GIE Monétique affectées à L'OLAF, ont bénéficié d'une formation métier, dispensée sur des étapes, au Portugal dans les locaux de SIBS international et sous l'égide d'une équipe d'experts.

Un séminaire de deux jours a été organisé en collaboration avec le cabinet SIBS International (Portugal) en date des 4 et 5 décembre 2018 au profit du personnel en charge de la lutte contre la fraude monétique et des responsables de sécurité des systèmes d'informations auprès des membres adhérents.

Une autre formation, toujours autour du thème de la fraude, a été assurée par un expert international. Le premier niveau, parmi trois, a été dispensé à l'ensemble des responsables « fraude » des membres adhérents au niveau de l'IAHEF.

Les ressources du Groupement ont été inscrites à une formation monétique en mode e-learning, dispensée avec le concours de l'IFB.

Durant l'année 2018, le GIE Monétique a organisé un séminaire sur la Sécurité dans l'environnement monétique interbancaire, auquel ont été invités les RSSI des banques et leurs collaborateurs.

ACTIVITÉS ÉTUDES & DÉVELOPPEMENT

Migration du schéma de paiement domestique

Le GIE Monétique a entrepris la migration du schéma de la carte domestique CIB vers de nouvelles spécifications permettant une authentification plus renforcée et offrant le mode de fonctionnement sans contact.



Suivi de la migration vers la nouvelle plate-forme monétique du CMI

Le Centre Monétique Interbancaire a entamé, sous la supervision du GIE Monétique, la migration de la plate-forme monétique interbancaire existante vers une nouvelle solution de paiement conforme aux spécifications fonctionnelles définies par le Groupement.

Paieement sur ATM

Le GIE Monétique a défini les spécifications fonctionnelles de deux services de paiement sur ATM. L'un offrant la possibilité de régler des factures, le second de payer une recharge de crédit téléphonique.



Consultation de solde sur ATM

La mise en œuvre d'un service de consultation de solde en mode interbancaire sur ATM permet aux porteurs de cartes CIB de consulter le solde de leurs comptes respectifs sur l'ensemble des automates du parc. Cette fonctionnalité permet, sur le plan interbancaire, d'élargir le réseau d'acceptation pour cette opération et sur le plan économique de générer des revenus supplémentaires.

Mobile Paiement

Le projet phare pour l'année 2018 est la finalisation des spécifications fonctionnelles décrivant le modèle de solution de paiement par téléphone mobile. L'intérêt porté sur le mobile comme canal de paiement est justifié par le taux de pénétration de ce type d'outil, la couverture nationale des opérateurs et l'aisance de son utilisation comme moyen de communication et de loisir. La mise en œuvre interviendra courant 2019.



Monétique intégrée

C'est un service destiné essentiellement aux établissements commerciaux et autres grandes surfaces à forte affluence de clients utilisant plusieurs points de vente. La monétique intégrée se matérialise dans le fait que le système d'encaissement est raccordé au système de paiement.

Mise en place des solutions mPOS

Le Mobile Point of Sale (mPOS) ou point de vente mobile est un substitut aux terminaux de paiement électronique traditionnels. Ce type de solutions est destiné principalement aux activités commerciales itinérantes mais aussi aux moyennes et petites structures commerciales fixes.

Cette solution, basée sur le réseau GSM qui associe un équipement d'acceptation léger couplé à un téléphone portable, présente un atout majeur de pénétration dans les divers segments de commerce présentant cette caractéristique et/ou exigence de mobilité.



Pré-autorisation

Il s'agit des spécifications fonctionnelles d'un service paiement dont le fonctionnement est particulier. Destiné pour une catégorie d'activité commerciale (hôtels, location de voiture, distribution de carburant), ce service peut être exécuté sur des points d'acceptation de proximité ou à distance (paiement sur Internet).

Service OTP

L'OTP ou « One Time Password » consiste en la mise en œuvre d'un mécanisme de sécurité dans les transactions. Il consiste en la génération d'un code pour chaque demande d'autorisation et son envoi au client porteur lors de l'initiation d'une transaction.



Mise en place d'un glossaire monétique

Dans le but d'unifier la terminologie utilisée dans la documentation liée à l'activité monétique au sein de l'ensemble des acteurs intervenant dans l'écosystème monétique interbancaire, le GIE Monétique a lancé une initiative dont l'objectif est d'actualiser le référentiel de terminologie annexé à la Charte Monétique Interbancaire.

Révision de la tarification interbancaire

Dans le cadre de la réintégration d'Algérie Poste au sein du Réseau Monétique Interbancaire, le Groupement a initié des discussions approfondies avec les responsables de cette institution à l'effet de concrétiser cette intégration. Les prérequis techniques sont réunis et les tests peuvent être initiés très rapidement. L'interaction cependant du système d'Algérie Poste et celui du Centre Monétique Interbancaire, a suscité la révision de la politique de tarification actuelle.

ACTIVITÉS HOMOLOGATION & CERTIFICATION

Politique d'homologation du GIE Monétique

La politique d'homologation entre dans un contexte de développement du domaine monétique, des réglementations et des procédures d'homologation des produits, équipements, personnes et entités. Il a été décidé de mettre en place un dispositif d'homologation dans le cadre du programme de mise en œuvre d'un système monétique domestique, piloté par le GIE Monétique, en concertation avec les acteurs du Groupement et la Banque d'Algérie.

Procédure d'agrément des prestataires de services pour l'installation des TPE Autonomes

La procédure d'agrément des prestataires de services d'installation de TPE vient en complément à celle définissant les règles et modalités d'homologation des TPE et s'inscrit également dans le cadre de la politique d'homologation du GIE Monétique, elle a pour objet de définir les conditions et les modalités de délivrance d'agréments aux prestataires de services d'installation de TPE.

Procédure d'homologation d'un Web-Marchand

Après la promulgation de la loi 18-05 du 10 Mai 2018 relative au e-commerce, le GIE Monétique a procédé au réaménagement de la procédure d'intégration des site web-marchands à la plateforme de paiement sur internet en la mettant en conformité avec les dispositions de ladite loi.



Procédure d'agrément des sociétés de maintenance des TPE

Conformément à la politique d'homologation, le Conseil de Direction du GIE Monétique a validé en date du 10 mai 2018 la procédure fixant les conditions et modalités d'agrément des prestataires de services de maintenance des TPE.

Elle porte sur la gestion du terminal durant son cycle de vie, depuis son installation jusqu'à son retrait définitif et ce pour garantir la disponibilité maximale du terminal au point de vente. Seuls les prestataires de services agréés en la matière, par le Groupement, sont autorisés à prêter dans le domaine pour les membres de ce dernier.

Procédure de certification des ATM et ses annexes

Le document décrit l'ensemble des éléments, conditions, règles, procédures et modalités mise en œuvre, arrêtées par le GIE Monétique concourant au traitement d'une demande de certification d'un modèle d'ATM.

ACTIVITÉS HOMOLOGATION & CERTIFICATION

Exigences sécuritaires techniques et fonctionnelles minimales des ATM en exploitation

Après la validation et publication de la procédure décrivant les conditions et modalités de certification des prototypes d'ATM à intégrer le système monétique interbancaire, le GIE Monétique a planifié une opération d'assainissement et de mise à niveau du parc en exploitation, opération revêtant aujourd'hui une nécessité absolue.

Les mesures et actions définies à cet effet, ont pour objectif la sécurisation et la préservation des ATM et de l'environnement dans lequel s'effectuent les transactions.

Elaboration de la version 2 de la procédure d'homologation des TPE autonomes

L'année 2018 a vu aussi la publication de la version 2 de la procédure de certification d'un terminal de paiement autonome avec l'amendement et le rajout des aspects fonctionnels et sécuritaires, notamment l'introduction de mode sans contact et le passage au PCI PTS V 4 comme exigence de certification GIE Monétique.

Une annexe "F" a été intégrée à la procédure fixant les modalités de certification des TPE et a pour objet la description du nouveau mode de gestion de cycle de vie des certificats des TPE, délivrés par le GIE Monétique.

Suivi et contrôle

Pour les premières opérations de qualification et de formation au profit des nouveaux installateurs et mainteneurs de TPE, le GIE Monétique a mis en place une stratégie de suivi et de contrôle de ces opérations de qualification à l'effet de veiller à leur bonne exécution. C'est dans cette stratégie de suivi des bénéficiaires de son agrément, que le GIE Monétique a initié des audits à l'égard de quatre (04) installateurs et deux (02) mainteneurs de TPE agréés.

Traitement des demandes de certification

En termes de traitement de dossiers, la situation se présente comme suit :

- Suivi et contrôle des opérations de pré-certification de sept (07) nouveaux modèles d'ATM ;
- Suivi, contrôle et traitement de demandes de certification pour onze (11) nouveaux modèles de TPE.

Traitement des demandes d'agrément

En termes de traitement de dossiers, la situation se présente comme suit :

- Suivi, contrôle et traitement de demandes de certification pour quatre (04) nouveaux installateurs de TPE ;
- Suivi, contrôle et traitement de demandes de certification pour deux (02) nouveaux mainteneurs de TPE.



ACTIVITES SECURITE, RISQUES & CONFORMITE

Référentiel de sécurité

Dans le cadre de l'application des dispositions de la Charte Monétique Interbancaire, le GIE Monétique s'est engagé à mettre en place les règles de fonctionnement pour l'édification d'un Système Monétique Interbancaire cohérent, performant et sécurisé, répondant aux impératifs communautaires de tous les acteurs et intervenants de la place interbancaire.

Accompagné par le cabinet spécialisé en sécurité « Intervalle Technologies », ces travaux ont abouti à une Politique Générale de Sécurité du Système Monétique Interbancaire – PGSSMI et de dix-neuf (19) Politique Générale, constituant, en plus des normes adoptées, le référentiel de sécurité applicable à l'ensemble des acteurs du SMI.

Cartographie des risques monétiques interbancaires

Le GIE Monétique, veille à construire et maintenir une vision transversale des risques à travers les différents intervenants dans l'activité monétique interbancaire.

En collaboration avec ses membres adhérents, le GIE Monétique œuvre à mettre en place des mécanismes aussi efficaces que possible lui permettant d'identifier, mesurer, surveiller les risques inhérents à l'activité monétique interbancaire et veiller à apporter des solutions de remédiation et de correction pour les réduire.



LUTTE ANTI-FRAUDE MONÉTIQUE

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Organisation de Lutte Anti-Fraude «OLAF», il a été procédé au lancement de deux projets de soutien à cette activité, à savoir :

Conception et développement d'un système d'information (SI)

La conception et développement d'un système d'information pour la gestion de l'activité de lutte contre la fraude au profit des acteurs de l'Organisation de Lutte Anti-Fraude (OLAF, MG et CMI), dont l'objectif est de :

- Créer une plateforme commune pour la gestion et le traitement des fraudes interbancaires ;
- Standardiser l'information autour de la fraude (Alertes, état d'alerte, cas de fraude....) ;
- Donner l'accès à l'information au Groupement, OLAF, MG et CMI ;
- Donner l'accès aux statistiques et tableaux de bords ;
- Communiquer, partager et diffuser l'information avec les MG.

L'année 2018, a été consacrée à la rédaction des spécifications fonctionnelles du Système d'Information.

Interconnexion à la plateforme de gestion de la fraude

Il a été procédé à la signature d'un contrat avec Algérie Télécom, pour la réalisation d'une ligne spécialisée et dédiée entre le GIE Monétique et le CMI, pour assurer, aux chargés de la lutte Anti-fraude, l'accès sécurisé à la plateforme de lutte Anti-fraude. A l'effet de permettre aux utilisateurs une maîtrise conforme aux règles, normes et modalités préétablies, le GIE Monétique a conçu durant l'année 2018 un ensemble de procédures de gestion appropriées à chaque volet de l'activité monétique.



AUTRES OUTILS DE RÉGULATION (PROCÉDURES ET RÈGLES)

Règles définissant l'interaction entre les centres d'appels :

Soucieux d'offrir aux porteurs de la carte bancaire le moyen approprié de faire porter leurs doléances, le GIE Monétique en collaboration avec la communauté bancaire et le Centre d'Appels du Centre Monétique Interbancaire, a défini, dans un document qu'il a diffusé à l'ensemble des adhérents, les règles régissant l'interaction entre les centres de Relations Clientèles des Banques et le Centre d'Appels du CMI.



Procédure de gestion de cartes capturées : La procédure de gestion des cartes capturées sur ATM définit le processus de prise en charge de la carte capturée, depuis sa capture jusqu'à sa restitution au client ou son oblitération, selon le cas. La rédaction de la procédure a été entamée en 2018 mais n'a pas pu être soumise à l'approbation des organes de gestion avant la clôture de l'année d'où le décalage de la validation de cette procédure et sa mise en œuvre au mois de janvier 2019.



Procédure de traitement des réclamations des porteurs de cartes bancaires :

La procédure définit les modalités pratiques à suivre en matière de gestion des réclamations liées à des incidents survenus lors de transactions monétiques de paiement ou de retrait (paiement de proximité, paiement à distance et retrait sur ATM), formulées par des porteurs de cartes interbancaires. Il s'agit d'une action unifiant les anciennes procédures avec intégration de certains nouveaux cas non recensés auparavant.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS

RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS

Avec la Banque d'Algérie :

Les relations que le GIE Monétique entretient avec la Banque d'Algérie sont diverses.

Des réunions dédiées sont à chaque fois que de besoin organisées pour :

- Le traitement de questions et dossiers en rapport avec l'objet du Groupement ;
- La présentation des produits développés par le GIE Monétique avant leur mise sur le marché ;

Il est cité à ce titre, l'exposé, en date du 31 octobre 2018, devant un panel de responsables de la Banque d'Algérie, dont le Directeur Général de l'Administration et des Moyens de Paiement, du projet Mobile Paiement ;

- La présentation des besoins détaillés de la communauté en terme de normalisation des nouveaux produits ;
- La présentation du projet de définition des nouvelles spécifications de la carte CIB découlant de la mise en place d'un nouveau schéma de paiement domestique CIB.



Avec SATIM :

Partenaire du GIE Monétique, la Satim est régulièrement mise à contribution dans la mise en œuvre des projets initiés par le GIE Monétique en :

- Œuvrant au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique ;
- Mettant en place et gérant la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Système Monétique en Algérie ;
- Participant, en étant une force de proposition, à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires ;
- Mettant en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes :
 - maîtrise des technologies ;
 - automatisation des procédures ;
 - rapidité des transactions.



Avec Algérie Poste:

Algérie Poste a intégré le Conseil de Direction ainsi que le Comité Opérationnel.

Sa présence dans ces organes a créé des relations fonctionnelles avec le GIE Monétique autour de dossiers et questions à intérêts communs.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent l'échange de correspondances et des



RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS

réunions, l'échange de correspondances et des réunions bilatérales consacrées notamment à l'examen de la tarification applicable actuellement à certains services monétiques et du processus à mettre en œuvre en vue de concrétiser l'interopérabilité entre le système d'Algérie Poste avec SMI.

RELATIONS AVEC LES TIERS:

Avec Algérac (Organisme National d'accréditation)

Dans le cadre de l'organisation de la fonction homologation, une réunion de concertation sur les stratégies et mécanismes d'homologation, tenue avec cet organisme, a permis au GIE Monétique de se doter en notions fondamentales sur les normes et standards nationaux et internationaux relatifs l'accréditation, à l'homologation et à la certification de manière générale.



Avec le CERIST : Suite à la publication de la loi sur le E-Commerce, une séance de travail a été organisée, au CERIST en date du 16 juillet 2018, consacrée aux conditions et modalités d'application des dispositions de l'article 8 faisant aux web marchands l'obligation de la publication d'un site ou d'une page web hébergé en Algérie avec une extension « .com.dz ». Les voies d'une coopération future et fructifiée entre les deux organismes ont été examinées lors de cette rencontre.



Avec le CNRC : Une réunion a été organisée auprès du Centre National du Registre de Commerce s'inscrivant dans le cadre de concertation sur notamment les nouvelles dispositions de la loi régissant le commerce électronique. Cette rencontre a permis aux représentants du GIE Monétique de discuter les difficultés et contraintes liées à la délivrance des autorisations d'intégrer le paiement sur internet sur les sites de vente des web-marchands.



Avec l'ARPCE : Des rencontres ont été également organisées avec l'Autorité de Régulation de la Poste et Communications Electroniques (ARPCE) sur les questions à intérêts communs en rapport avec le domaine de la régulation où le GIE Monétique, notamment les aspects liés à l'homologation et la certification.



Site web

Le GIE Monétique considérant l'information comme étant un axe important sur lequel il fonde ses actions et par souci de porter l'information au grand public, a procédé à l'actualisation de son site Web en incluant une version arabe, ce qui permet, désormais, au citoyen de le consulter avec aisance et prendre connaissance des documents et informations qui y sont publiés.



Dans ses relations extérieures, le GIE Monétique a organisé diverses rencontres durant l'année 2018 :

Séminaire sur la sécurité dans l'environnement monétique interbancaire :

En partenariat avec Intervalle Technologies, cabinet spécialisé dans la sécurité informatique et la sécurité des systèmes d'information le GIE Monétique a organisé un séminaire durant lequel a été présenté le nouveau référentiel de sécurité du Système Monétique Interbancaire et sa feuille de route.

Séminaire sur l'organisation stratégique pour la lutte contre la fraude monétique interbancaire :

En partenariat avec SIBS International, le GIE Monétique a organisé un séminaire durant lequel les intervenants de SIBS international ont assurés des présentations sur :

- L'organisation de la lutte contre la fraude en Algérie.
- Les techniques de la fraude monétique à l'échelle internationale.
- La gestion et les bonnes pratiques de lutte contre la fraude monétique.
- La gestion de la sécurité et les vecteurs d'attaque aux systèmes monétique.
- La gestion de la sécurité- exemples et bonnes pratiques

Salon digitech :

Le GIE Monétique a participé au salon du digital et de la Technologie « DIGITECH », par sa participation à ce salon, le GIE Monétique s'est attelé à vulgariser le système de paiement électronique, en informant l'ensemble des opérateurs et des particuliers des modalités d'intégrer le système de paiement électronique centré sur l'usage de la carte CIB.



تجمع النقد الآلي

.DZ
GIE
MONETIQUE